

Plus de 13 tonnes de produits périmés saisies dans des boutiques d'alimentation à Niamey !

"La meilleure forteresse des tyrans est l'inertie du peuple" (Machiavel)

La GRIFFE

Hebdomadaire Satirique Nigérien Site : lagriffe-niger.com - N°836 du 03 FEVRIER 2025 - Prix 300FCFA

Dissolution du bureau de la Commission de Lutte contre la Délinquance Economique, Financière et Fiscale (COLDEFF)

Ce qui pourrait expliquer la colère du Général Abdourahamane Tiani



A travers un décret signé le mercredi 29 janvier dernier, le Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) et Chef de l'Etat, le Général de brigade Abdourahamane Tiani, a nommé de nouveaux membres du bureau de la Commission de Lutte contre la Délinquance Economique, Financière et Fiscale (COLDEFF), dissolvant de fait l'ancien bureau.

En l'absence de toute explication officielle, les Nigériens s'arrachent les cheveux à comprendre pourquoi le Général Abdourahamane Tiani a pris une telle décision. Deux angles d'analyse semblent se dégager...

La chefferie traditionnelle est-elle en train de devenir un instrument de désunion sociale au Niger ?

Des partisans de l'ancien Président Mamadou Tandja créent un institut pour immortaliser sa mémoire

Hier dimanche 02 février 2025, des partisans de l'ancien Président de la République du Niger, Feu Tandja Mamadou, ont annoncé la création d'un institut portant son nom. Dénommée "Institut Mamadou Tandja pour la paix, la démocratie et le développement", la nouvelle structure a été mise en place par des acteurs politiques, des anciens civils et militaires et des acteurs de la société civile ayant cheminé avec le défunt Président ou partageant simplement son idéologie

Le Ministre des transports révèle une tentative de surfacturation portant sur plus de 30 milliards FCFA sur un projet de construction d'une route

On se souvient aussi des cris de cœur lancés par certains spécialistes à l'annonce des montants décaissés pour la construction des différents échangeurs et monuments construits dans la ville de Niamey. Selon ces spécialistes, qui n'ont jamais été écoutés par qui de droit, les montants dépassaient largement les normes acceptables pour les différents ouvrages. C'est sûr que si un audit complet devrait être mené, on découvrirait beaucoup d'autres monstruosité.

Pendant des années, des fonctionnaires de l'Etat se sont acquinés à des commerçants et entrepreneurs véreux pour gruger l'Etat en s'adonnant à des surfacturations sauvages, assurés qu'ils étaient d'avoir la protection de leurs parrains politiques.

Numéros utiles

FAN : 4040 GENDARMERIE : 4000 POLICE : 8383 GARDE NATIONALE : 280

Le Ministre des transports révèle une tentative de surfacturation portant sur plus de 30 milliards FCFA sur un projet de construction d'une route



A l'occasion de son interview-bilan, le Ministre des transports et de l'équipement, le Colonel Salissou Mahaman Salissou, a fait une révélation sur une tentative de surfacturation portant sur plus de trente (30) milliards de francs CFA dans le cadre d'un projet de construction d'une route. "Il y a un dossier que nous avons trouvé. Comme ce dossier n'a pas fait l'objet de contractualisation et qu'il n'y avait pas de signature, nous avons instruit pour qu'on puisse aller regarder. Une nouvelle équipe est partie regarder, le dossier technique est fini et le coût financier était évalué à 103 milliards pour la réalisation d'une route pour un tronçon dans notre pays. Et quand nous avons

instruit pour aller vérifier, nous sommes revenus à 68 milliards pour le même tronçon", a-t-il déclaré. Certes le Ministre n'a pas donné des précisions sur le projet en question. Mais quand il dit qu'ils ont trouvé le dossier, on comprend aisément qu'il s'agit d'un projet qui était en instance d'être mis en œuvre au cours de la période d'avant le coup d'Etat du 26 juillet 2023. Dieu seul sait donc combien des projets ont déjà été exécutés, avec des montants de surfacturation aussi faramineux, dans la construction des routes et beaucoup d'autres domaines. Du reste, ce n'est un secret pour personne que sous le régime de la Renaissance, la surfactura-

tion était très répandue dans les différents marchés pour l'acquisition des biens et services au profit de l'Etat. On se souvient de l'affaire dite du Ministère de la défense où des gros montants de surfacturation avaient été décelés par les inspecteurs d'Etat.

On se souvient aussi des cris de cœur lancés par certains spécialistes à l'annonce des montants décaissés pour la construction des différents échangeurs et monuments construits dans la ville de Niamey. Selon ces spécialistes, qui n'ont jamais été écoutés par qui de droit, les montants dépassaient largement les normes acceptables pour les différents ouvrages. C'est sûr que si un audit complet devrait être mené, on découvrirait beaucoup d'autres monstruosité. Pendant des années, des fonctionnaires de l'Etat se sont acquinés à des commerçants et entrepreneurs véreux pour gruger l'Etat en s'adonnant à des surfacturations sauvages, assurés qu'ils étaient d'avoir la protection de leurs parrains politiques.

A travers ces pratiques malsaines et immorales, des fonctionnaires se sont retrouvés à la tête de grosses fortunes que même leur salaire d'un siècle ne peut pas justifier. Il suffit de circuler dans certains quartiers de Niamey pour voir les signes de cet enrichissement illicite avec des constructions éléphantesques et luxueuses.

Moussa Douka

La chefferie traditionnelle est-elle en train de devenir un instrument de désunion sociale au Niger ?

Ces dernières années, presque toutes les élections de nouveaux sultans, chefs de cantons, de villages et même de quartiers ont été marquées par des vives tensions entre les communautés au Niger. Aux différents niveaux, des composantes importantes de populations ont contesté les conditions du choix de leur nouveau sultan, chef de canton, de village et de quartier. Même si la plupart des candidats contestés ont réussi à se faire investir, ils ont cette gêne morale d'avoir perdu une partie de leurs administrés avec lesquels ils vont désormais se regarder en chiens de faïence.

Tout naturellement, cela va affecter la cohésion et le bon vivre ensemble entre les communautés. Des populations, qui ont appris à vivre en parfaite symbiose pendant des décennies, se sont réveillées un beau jour dans un climat de méfiance et de rejet mutuel. Des membres d'une même lignée sont subitement devenus des adversaires, certains à vie, à cause d'un désaccord sur la chefferie.

Aujourd'hui, ils sont rares les différents segments de la chefferie traditionnelle qui n'ont pas été affectés par une telle situation. Force est de reconnaître que, de plus en plus, la chefferie traditionnelle est en train de devenir un instrument de désunion sociale au Niger. Une des raisons de cet état de fait est sans conteste l'intrusion des acteurs politiques dans la gestion des chefferies. Dans leur quête éfrénée de l'électorat, beaucoup de ces acteurs ont jeté leur dévolu sur les chefferies. Usant de leur position au sein de l'appareil de l'Etat, ces acteurs politiques font tout pour faire élire des chefs de leur choix, même lorsque ces derniers ne bénéficient pas du soutien réel des populations. Là où ils n'arrivent pas à imposer leurs candidats, ces acteurs politiques essaient de diviser les chefferies en créant des nouvelles entités. Cette forme de machination est surtout pratiquée au niveau des villages. Dieu seul sait le nombre de nouveaux villages qui ont été créés ces dernières années au Niger, sans que cela soit véritablement lié à une demande des populations qui ne demandent qu'à vivre dans l'union et en parfaite symbiose. A vrai dire,

tout cela est l'œuvre de quelques personnes, en quête d'une certaine notoriété, qui se font assister par des acteurs politiques.

Malheureusement, cette façon de faire ne profite ni aux nouveaux chefs ni à leurs parrains politiques. Pour les chefs d'abord, une fois l'euphorie de l'accession au trône passée, ce sont les remords qui commencent. En effet, ils se rendent vite compte qu'ils ne jouissent d'aucune considération de la part d'une partie de la population qui ne se reconnaît pas en eux. Quant aux parrains politiques, leur désespoir vient avec les élections quand ils vont se rendre compte que les chefs qu'ils ont aidé à s'installer n'ont aucune emprise sur les populations. Tous ceux qui ont trente (30) ans et plus savent qu'avant, un chef traditionnel était très respecté par ses administrés au Niger. Ce respect lui était manifesté de diverses manières, notamment en se courbant pour le saluer et en participant massivement à toute activité qu'il organise. Dans les villages, à l'occasion de chaque saison agricole, les populations consacraient des jours à travailler dans les champs de leur chef et lui apportaient des bottes de mil de leurs champs après chaque récolte. Aujourd'hui toute cette considération est en train de disparaître, du fait des conditions litigieuses de l'accession de certains chefs au trône. Il y a des chefs qui ne reçoivent même pas le simple salut de la part de certains de leurs administrés.

Quand on sait le rôle central que joue la chefferie traditionnelle dans la préservation de la cohésion sociale au Niger, il y a lieu de s'inquiéter de cette mauvaise posture dans laquelle se trouve une si importante institution. Il est vrai qu'avec l'avènement de la démocratie les rapports entre les citoyens et leurs dirigeants ont connu de grands changements. Mais on doit aussi admettre que les conditions de désignation de chefs traditionnels expliquent le comportement des populations à leur égard.

Lors de son interview-bilan à la télévision nationale, le Ministre d'Etat chargé de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Administration du territoire, le Général

Mohamed Toumba, a laissé entendre que la réforme de la chefferie traditionnelle fait partie des grands chantiers de son ministère. Il serait souhaitable que cette réforme mette l'accent sur la nécessité de mieux organiser la création des chefferies pour éviter de créer des tensions inutiles entre les communautés qui ont appris à vivre ensemble.

Moussa Douka

ÉTABLISSEMENTS

AMK

Contacts :
+227 96 56 36 26
+227 93 56 36 26

Rue face Ecole mission garçon en allant vers le rond point Liberté, 2^{ème} virage à droite

Abonnement et Livraison de Journaux
Matériel Bureau et Scolaire

Dissolution du bureau de la Commission de Lutte contre la Délinquance Economique, Financière et Fiscale (COLDEFF)

Ce qui pourrait expliquer la colère du Général Abdourahamane Tiani

A travers un décret signé le mercredi 29 janvier dernier, le Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) et Chef de l'Etat, le Général de brigade Abdourahamane Tiani, a nommé de nouveaux membres du bureau de la Commission de Lutte contre la Délinquance Economique, Financière et Fiscale (COLDEFF), dissolvant de fait l'ancien bureau. En l'absence de toute explication officielle, les Nigériens s'arrachent les cheveux à comprendre pourquoi le Général Abdourahamane Tiani a pris une telle décision. Deux angles d'analyse semblent se dégager...

Les analystes sont presque unanimes à croire que ce n'est pas de gaieté de cœur que le Général Abdourahamane Tiani a dissout l'ancien bureau de la COLDEFF dirigé par le Colonel de Gendarmerie Abdoul Wahid Djibo. Non seulement aucun membre de cet ancien bureau n'a été reconduit dans le nouveau, désormais dirigé par le Colonel des Eaux et Forêts Zennou Moussa Aghali, mais aussi, il semble que peu avant leur destitution, les membres de l'ancien bureau ont été reçus par le Chef de l'Etat.

Aucune raison n'ayant encore été donnée pour expliquer cette décision, chacun va de son analyse pour essayer de comprendre ce qui a pu bien provoquer la colère du Général Abdourahamane Tiani contre le Colonel Abdoul Wahid Djibo et les membres de son équipe. Deux angles d'analyse semblent se dégager par rapport à cette affaire. Le premier concerne la mésentente qui existerait entre des anciens membres du bureau de la COLDEF, notamment celle, largement relayée par des médias et les réseaux sociaux, entre le Président et la Vice-présidente.

A moins que les intéressés n'aient obstinément choisi de continuer à se détester, un simple rappel à l'ordre du Général Abdourahamane Tiani aurait suffi pour calmer les esprits.

Dans ce cas, le Général Président n'aura pas besoin de dissoudre le bureau. Au pire des cas, il ne va que limoger les membres qui refusent de fumer le calumet de la paix. Le deuxième angle d'analyse de la dissolution du bureau de la COLDEFF, qui semble le plus probable, porte sur les résultats engrangés par cette institution depuis sa mise en place au mois de septembre 2023. Une des premières institutions à être mises en place après le coup d'Etat du 26 juillet 2023, la

COLDEFF s'est vu confier la lourde mission de recouvrer tous les biens publics illégalement acquis et/ou détournés. Installée dans un contexte marqué par les lourdes sanctions économiques imposées au Niger par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et des appels incessants des citoyens pour une lutte véritable contre les détournements des deniers publics, la COLDEFF représentait un symbole fort pour le Général Abdourahamane Tiani et ses camarades du CNSP. Elle est, à la fois, un instrument de mobilisation des ressources internes et un outil de communication pour convaincre les citoyens nigériens que les choses ont vraiment changé depuis le 26 juillet 2023 et que le Niger a véritablement entamé une marche pour un retour à l'orthodoxie dans la gestion des biens publics. Il se pourrait que ce sont les sommes recouvrées par cette Commission qui n'aient pas été du goût du CNSP. Selon les derniers chiffres récemment communiqués, la COLDEFF n'a recouvert qu'un peu plus de cinquante (50) milliards de francs CFA.

Même si les membres de l'ancien bureau ont toujours évoqué la complexité de la démarche, une telle moisson est jugée dérisoire par bon nombre d'observateurs, surtout lorsqu'on la compare aux faramineux montants annoncés par les institutions ayant la même mission que la COLDEFF au Burkina Faso et au Mali.

Le fait aussi que la Commission communique de moins en moins par rapport aux premiers mois de son installation, a accentué le sentiment de doute que nourrissent certains citoyens quant à sa capacité à s'attaquer y compris aux "gros poissons" dans le cadre de sa mission. Tout cela peut aussi irriter le Général Tiani qui a fait le serment



public de ne couvrir aucune personne mise en cause dans une affaire de détournement des deniers publics ou de corruption.

La COLDEFF désormais en sursis ?

Avec le renouvellement de son bureau, la COLDEFFest, de nouveau, dans le viseur des Nigériens. Ces derniers attendent d'elle des actions plus fortes que celles menées sous la conduite de l'ancien bureau. Il n'est pas exclu que le Général Tiani lui-même lui ait confié un cahier de charges beaucoup plus paginé que celui sous l'ancien bureau. C'est dire qu'en plus du Colonel Zennou Moussa Aghali et ses autres quatre camarades du nouveau bureau, c'est toute la COLDEFF qui est désormais en sursis. Au cas où une nouvelle mesure devait la viser, elle pourra être purement et simplement dissoute. Fin de koubiya koubiya !

Moussa Douka

Composition du nouveau bureau de la COLDEF

Président :

Colonel Zennou Moussa Aghali

Vice-président :

Monsieur Abdourahamane Chaïbou Batouré

Secrétaire général :

Monsieur Saley Moutoune El Hadji Abdou

Premier rapporteur :

Monsieur Soli Abdoulaye

Deuxième rapporteur :

Monsieur El Hadji Sani Kanta Lamine

Faible communication autour des sujets sensibles

Attention à ne pas être les moins actifs de l'AES !

La semaine dernière, en sa qualité de Président en exercice de la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), le Président de la Transition du Mali Assimi Goïta a annoncé le lancement officiel, à partir du 29 janvier 2025, des nouveaux passeports pour les citoyens des pays membres de cette organisation. La particularité de ces passeports est qu'ils ne porteront plus la mention "Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest" sur leurs pages de couverture. Aussitôt cette annonce faite, le gouvernement du Burkina Faso l'a relayée auprès des citoyens burkinabés. Mieux, le Président du "Pays des hommes intègres", le Capitaine Ibrahim Traoré, s'est personnellement rendu au service de délivrance des passeports pour se faire établir son passeport portant mention "Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel". C'était un acte fort en matière de communication politique : si le Président a fait, quel citoyen va hésiter à faire ? Par contre, au Niger, on n'a pratiquement assisté à aucune forme de communication officielle sur le sujet. Comme c'est le cas pour beaucoup d'autres sujets sensibles, les services compétents de l'Etat ont laissé la parole à la rue. Et comme la nature a horreur du vide, des

individus n'ayant aucune qualité en la matière, se sont mis à raconter du tout et de rien sur les nouveaux passeports. Sur les réseaux sociaux, certains sont même allés jusqu'à poster des images des photos de passeports qui seraient ceux du Niger, mais qui ne portent pas la mention "Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel". Il faut le reconnaître pour le déplorer, nous avons un système de communication officiel de loin moins performant que celui des deux autres pays de l'AES. Nous mettons beaucoup de temps pour communiquer sur des sujets qui nécessitent une communication prompte et proactive. En cette ère de nouvelles technologies de l'information et de la communication où la communication est ultra rapide, cette manière de faire est improductive. Non seulement elle laisse libre cours aux rumeurs et autres interprétations tendancieuses, mais aussi elle ôte sa crédibilité à la communication car l'opinion a toujours tendance à croire celui qui parle en premier. Il faut nécessairement que le Niger repense son système de communication officiel pour l'adapter à ce nouveau contexte marqué par une guerre communicationnelle impitoyable.

Moussa Douka

LA GRIFFE

Hebdomadaire Satirique

Nigérien

Siège : Niamey,

Nouveau Marché

Tél. : 96. 98.05.40 / 90.48.91.13/ 90.75.99.57

Email: lagriffeniger@yahoo.fr

Site : www.nigerdiaspora.net

Directeur de Publication

Salifou Hachimou

Cel. : 90.75.99.57 / 98.93.50.48

E-mail : hachimisalif@yahoo.fr

Conseiller à la Rédaction

Moussa Douka

Tél. : 96. 98.05.40 / 90.48.91.13

E-mail : moussa.douka@yahoo.fr

Composition & Conception

La Griffie

Tirage :

1000 exemplaires sur les presses de l'Ets MB Travaux d'Impression et Services (TIS)

Plus de 13 tonnes de produits périmés saisies dans des boutiques d'alimentation à Niamey !



Le vendredi dernier, le Gouverneur de la région de Niamey, le Général de brigade Assoumane Abdou Harouna, a présidé une cérémonie d'incinération des produits alimentaires périmés et du matériel de consommation de la chicha saisis par la police sanitaire et la brigade des mœurs à Niamey. S'agissant des produits périmés, il s'agit de plus de treize (13) tonnes, soit treize mille (13.000) kilogrammes des produits ayant dépassé leurs dates normales pour être consommés. Et parmi ces produits, il y en a même qui sont destinés à l'alimentation des bébés dont le corps est très sensible à tout produit autre que le lait maternel. Les différents produits ont été saisis dans les boutiques d'alimentation générale et au bout de seulement deux mois par les agents de la police sanitaire. Dieu seul sait combien d'autres tonnes de ces produits périmés ont été consommées par les populations avant le lancement des opérations de cette police en novembre dernier.

Qui sait même s'il n'y a pas beaucoup d'autres produits en circulation dans les mêmes boutiques ? Ces dernières années, les boutiques d'alimentation générale ont poussé comme des champignons dans la ville de Niamey. Dans presque tous les coins des quartiers on rencontre ces boutiques où on vend presque tout. L'ignorance aidant, beaucoup de personnes viennent seulement s'approvisionner en produits, sans chercher à savoir si ces produits sont toujours dans leur période normale de consommation. C'est généralement au moment de manger un produit que certaines personnes se rendent compte qu'il est périmé, soit à travers son mauvais goût, soit à cause d'un changement radical de sa couleur. Faute d'un contrôle adéquat de la part des services compétents, les citoyens ont certainement et durant des longues années consommés des produits déjà hors d'usage. L'initiative du Gouverneur de la région de Niamey d'instituer les contrôles par la police sanitaire est très louable. Elle doit même s'étendre aux autres régions du Niger où les mêmes boutiques d'alimentation générale sont en train de s'ouvrir et même de se multiplier. Il est aussi souhaitable que la police sanitaire de Niamey ne s'arrête pas en si bon chemin. Outre les boutiques d'alimentation générale, elle doit étendre ses contrôles à d'autres structures de vente d'aliments tels que les points de vente de la viande grillée, les restaurants, les sociétés de fabrication des jus et de lait, les poissonneries et les vendeuses d'aliments dans et autour des établissements scolaires. Il vaut mieux mécontenter un groupe d'individus que d'exposer toute la population à des problèmes de santé. **Habibou Abdou**

Lancement du Projet "Naneye Yarda"

La digitalisation des services municipaux une réalité

Le lundi 27 janvier 2025, l'Administrateur Délégué de la ville de Niamey, le Colonel Soumana Boubacar Garanké, a procédé, à son cabinet, au lancement des activités d'un Projet novateur pour la ville de Niamey. Intitulé "Naneye Yarda", ce projet vise à améliorer significativement la qualité des services communaux, à travers leur digitalisation. La cérémonie de lancement du projet s'est déroulée en présence de la Secrétaire Générale du gouvernement de Niamey ; du Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI) ; des Administrateurs délégués des arrondissements communaux de Niamey ; des représentants des agences de transfert d'argent AL IZZA et NITA ; des principaux partenaires du projet, ainsi que de plusieurs autres personnalités. Dans son discours de lancement, l'Administrateur délégué de Niamey a indiqué que la digitalisation des services municipaux n'est pas une simple modernisation technique, mais plutôt une révolution dans la façon d'être au service exclusif des citoyens et des administrés. "Notre démarche actuelle s'inscrit dans la vision patriotique portée par le Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, le Général de Brigade Abdourahamane Tiani. Une vision qui place l'innovation et la bonne gouvernance au cœur de la refondation de notre Etat entamée depuis le 26 juillet 2023", a indiqué le Colonel Soumana Boubacar Garanké. Et ce dernier de poursuivre : "C'est pourquoi, la digitalisation de notre administration municipale n'est pas un simple argument, c'est une tendance mondiale. C'est une réponse réfléchie notamment face aux multiples défis que rencontre la ville de Niamey et est inscrite dans le Plan Stratégique comptant pour



la période 2025-2027 de la ville de Niamey". L'Administrateur délégué de Niamey a précisé qu'un système d'audit automatisé des transactions assurant une traçabilité complète pour chaque fonds collecté est déjà mis en place et 50 agents du domaine de la collecte des taxes ont été employés puis équipés de dispositifs mobiles de dernière génération. Ces derniers ont géolocalisé plus de 2000 contribuables et le processus de paiement des taxes de la ville se fait conjointement, pour le moment, avec les agences de transfert AL IZZA et NITA. Toutefois, le Colonel Soumana Boubacar Garanké a indiqué que si d'autres agences de transfert souhaitent adhérer au système, elles peuvent en faire la demande. Quant au Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI), M. Adji Ali Salatou, il a indiqué que le projet "Naneye Yarda" incarne la concrétisation de la vision d'un Niger résolument tourné vers l'innovation technologique au service du citoyen. Il a rappelé que

La ville de Niamey prie pour la paix et la sécurité



A l'initiative de l'Administrateur Délégué de la ville de Niamey, le Colonel Soumana Boubacar Garanké, plusieurs fidèles ont assisté à une prière collective suivie de la lecture de la célèbre invocation "Qunut" pour que règnent la paix et la sécurité au Niger. Les deux événements ont eu lieu le vendredi 31 janvier 2025, au niveau de la grande Mosquée Siringné contiguë à l'Hôtel de ville de Niamey. Cette initiative du patron de la ville de Niamey entre dans le cadre de la série des prières collectives et des invocations régulièrement organisées dans les différentes régions du Niger, depuis les événements du 26 juillet 2023, afin d'implorer Dieu le Tout-puissant pour qu'il protège notre pays des ennemis internes et externes. Plusieurs membres du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ont aussi répondu à l'appel du Colonel Soumana Boubacar Garanké. En prenant la parole, l'Imam de la Mosquée, Cheick Hassane Ousseini, a exhorté les fidèles musulmans à accompagner le pouvoir du CNSP pour l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés. Il a aussi exhorté les populations à multiplier les prières et les invocations pour que Dieu fasse régner la paix et la sécurité au Niger. "Les Qunut sont capables de changer une situation, d'inverser la tendance", a expliqué Cheick Hassane Ousseini. Parlant au nom du CNSP, le Colonel Sidi Mohamed a salué l'initiative de l'Administrateur Délégué de Niamey qui, selon lui, cadre parfaitement avec les préoccupations actuelles du CNSP et de son gouvernement. C'est pourquoi il a, au nom du CNSP et de son Président, le Général de brigade Abdourahamane Tiani, félicité et encouragé l'ensemble des Nigériens qui ne cessent de se battre nuit et jour pour que la paix et la quiétude sociale s'installent au Niger et dans l'espace de la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel. Le Secrétaire Général de la ville de Niamey, M. Moumouni Goungoubane, a également intervenu pour relever toutes les puissances et l'efficacité des Qunut lorsqu'il s'agit de veiller sur un espace et son peuple. **S.H**

la mission de son Agence est d'accompagner les Institutions publiques dans leur modernisation digitale tout en garantissant la souveraineté des données. "Face aux enjeux de la gouvernance locale, nous avons déployé une architecture technologique robuste qui correspond au plus haut standard international. Notre approche s'est articulée autour de trois piliers fondamentaux qui tournent autour de la sécurité des données, l'accessibilité ou encore l'interopérabilité, entre autres", a-t-il précisé.

A travers le projet "Naneye Yarda", les habitants de Niamey pourront désormais effectuer les paiements de leurs taxes et impôts en ligne, ce qui va leur alléger les procédures administratives et garantir la traçabilité de tous les paiements effectués. Le projet comporte plusieurs composantes dont, entre autres, Naneye Yarda Taxe ; Naneye Yarda Service ; Naneye Yarda Collecte ; Naneye Yarda Citoyens. Plusieurs citoyens ont posé des questions d'éclaircissement sur ce nouveau projet, notamment sur la sécurisation des données, la mauvaise qualité de la connexion Internet et l'utilisation des fonds dans le cadre de la modernisation de la ville de Niamey. A toutes ces préoccupations et bien d'autres, l'Administrateur délégué de Niamey a donné des réponses appropriées. **S.H**

Télécommunications Bientôt TERIATEL dans l'espace AES

La semaine dernière, la Ministre burkinabé de la Transition Digitale des Postes et des Communications Electroniques docteur Aminata Zebro Sabane, a reçu à son cabinet une délégation d'investisseurs porteurs d'un projet de déploiement et d'installation d'un nouveau réseau de télécommunication dans les trois pays membres de la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel (AES). "Nous sommes venus présenter à la Ministre notre projet de mise en place d'un réseau de téléphonie mobile baptisé TERIATEL.

Notre objectif est d'offrir des solutions idoines, concrètes et fiables en matière de télécommunication au Mali, Burkina Faso et Niger", a indiqué le chef de la délégation, M. Nan Waya Rahouf Ouedraogo, dans un entretien accordé à la télévision nationale du Burkina Faso. La ministre a salué ce projet qui vise à améliorer la qualité des télécommunications dans les pays de la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel (AES). Elle a pris l'engagement de concerter étroitement les responsables des différents services techniques issus de son département ministériel pour examiner ledit projet. Si ce projet aboutit il permettra, peut-être, d'alléger les souffrances des populations de l'AES en matière de l'accès aux services des télécommunications. En plus de leur cherté, ces services sont aussi de très mauvais état. En dehors de quelques zones urbaines, l'accès à la téléphonie mobile et à Internet constitue un véritable casse-tête dans beaucoup de coins de l'espace AES. Une situation somme toute inacceptable dans un contexte d'insécurité.

Salifou Hachimou

Au sud de l'avenir

Éloge du silence

Dans un entretien qu'Illich a enregistré au Japon avec son ami Douglas Lummis, celui-ci l'interroge sur un avenir possible : "Illich lui répond : Au diable l'avenir ! C'est une idole mangeuse d'hommes. Les institutions ont un avenir... mais les gens n'ont pas d'avenir : les gens n'ont que de l'esérance".

Cette citation est extraite d'un ouvrage de David Cayley sur Ivan Illich, l'un des plus grands penseurs et "prophètes" du XXe siècle. Elle figure au début du livre "Esérance force sociale", publié l'année dernière. Au "sud du futur" se trouve le Sahel, un rivage bordant la "mer" appelée Sahara. A première vue, tout semble conspirer contre elle, l'esérance. L'insécurité qui règne dans de nombreuses parties de cet espace semble le prouver. Les milliers de morts et de déplacements de populations comme conséquence immédiate des groupes armés terroristes d'inspiration islamiste. Les famines qui se succèdent et se confirment comme un rituel statistique de la souffrance cachée. L'exclusion des agriculteurs, des éleveurs et des travailleurs précaires qui font de l'informel leur survie quotidienne. Les enfants disparus du processus scolaire et les jeunes, la majorité de la population, dont l'avenir est confisqué. D'aucuns tentent, ici même, de proposer un futur différent à condition de sacrifier des vies humaines pour sauvegarder la patrie, les frontières et un concept hégémonique de souveraineté. L'aube tant attendue d'un nouveau Pays arrivera enfin, presque certainement demain, comme dans la pièce de Samuel Beckett, "En attendant Godot". Au sud du futur, au Sahel et au Sud du monde, on ne trouve peut-être pas d'avenir, mais on rencontre l'esérance car elle est pétrie de sable. Comme les histoires rencontrées au cours de ces quatorze années passées sur cette frontière habitée par la peur et l'attente.

Car l'esérance n'est pas un rocher sur lequel on construit on ne sait quelle forteresse. Ce n'est pas un enclos où seuls quelques élus peuvent être acceptés. Elle ne ressemble pas non plus à je ne sais quel château bien défendu par les derniers systèmes de surveillance électronique. L'esérance n'est pas solide parce qu'elle est faite de sable et, comme le sable, elle est fragile, éternelle, résistante, nomade et surtout humble. Ainsi en est-il des histoires rencontrées au cours de ces quatorze années que j'ai passées sur cette frontière habitée qu'est le Sahel. Ce sont des histoires écrites sur le sable que le vent recueille, conserve, transforme en poussière et confie au silence qui les emporte au loin. C'est ce silence-là qui sauvera le monde.

Mauro Armanino

Des partisans de l'ancien Président Mamadou Tandja créent un institut pour immortaliser sa mémoire

Hier dimanche 02 février 2025, des partisans de l'ancien Président de la République du Niger, Feu Tandja Mamadou, ont annoncé la création d'un institut portant son nom. Dénommée "Institut Mamadou Tandja pour la paix, la démocratie et le développement", la nouvelle structure a été mise en place par des acteurs politiques, des anciens civils et militaires et des acteurs de la société civile ayant cheminé avec le défunt Président ou partageant simplement son idéologie. Le nouvel institut est doté d'un bureau d'honneur et d'un bureau exécutif provisoire. Colonel de l'armée à la retraite, Feu Tandja Mamadou s'est lancé dans la politique en se faisant élire président du Mouvement national pour la société de développement (MNSD-NASSARA), l'ancien parti unique. Après plusieurs tentatives infructueuses, il est élu Président de la République du Niger à l'issue des élections de novembre 1999 pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Il est réélu en décembre 2004 pour un second et dernier mandat. En 2009, il décida de modifier la Constitution pour s'octroyer un bonus de trois ans. Cette décision suscita un tollé de protestations de la part des partis politiques de l'opposition, de certaines organisations syndicales et de la société civile, ainsi que de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le 18 février 2010, il est renversé par un coup d'Etat militaire dirigé par le Commandant Salou Djibo, commandant de la redoutable Compagnie d'appui. Mis aux arrêts, Mamadou Tandja passa plusieurs mois en détention avant d'être libéré. Il prit ses distances de la scène politique et se retira dans sa résidence privée du quartier Aéroport. Il décède le 24 novembre 2020 à Niamey. Il fut inhumé dans sa ville natale de Mainé Soroa dans la région de Diffa. Feu Mamadou Tandja a marqué son passage à la tête du Niger par son combat pour une souverainiste du Niger, notamment dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles et minières. Il a obtenu une révision des contrats miniers avec la puissante société française Areva et a diversifié le partenariat dans la gestion des autres ressources, permettant au Niger de commencer l'exploitation de son pétrole à travers la société chinoise CNPC.

Composition du bureau d'honneur

Président d'honneur : S.E Elhadj Maman Oumarou

Membres d'honneur : S.E Mahamane Ousmane, S.E Hamid Algaït, S.E Seyni Oumarou, S.E Amadou Cheffou, Colonel ER Amadou Seyni Maïga, chef de canton de Harkanassou, Général ER Wright François, Monsieur Jules Ouguet, Mme Ouatara Mariama dite Gaïka, Elhadj Gambo Yahaya, Elhadji Mahamadou Ibrahim dit Barka, Abdou Katiella katiellou chef de canton de Mainé Soroa, Boureim Kossomi, Ari Toubou Ibrahim, Adji Maina Kirgam, Aousseï Pierre, Mamane Sani Malam Mamane, Elhadji Kourna Mamadou, Lawan Wandarama, Elhadji Kimba Kolo, Elhadji Yahaya Tounkara, Elhadji Boubé Oumarou, Elhadji Karadji Ayarga, Elhadji Bakabé, Elhadji Dan Tchadoua Rabé, Elhadji Ali Sabo, Elhadji Hamed Ali Zaki Chef de Province Maradi, Saadou Bawa, Elhadji Na-Allah Abouba, Elhadji Ali Abdourahmane, Elhadji Douroumbou, Elhadji Manirou, Chef de Canton de Madaoua, Elhadji Mahamadou Moussa, Chef de Canton de Tahoua, Elhadji Sardaoua chef de Canton de Konni, Maître Cissé Oumarou, Mahamadou Zéti Maïga, Elhadji Mamouda Mahaman Dan Gomki, Elhadji Laouali Bala, Elhadji Moutari Moussa, chef de canton de Miriah, Elhadji Chaibou Nahoum, Elh Abba Moctar, Elhadji Bello Barkiré, Capitaine Diallo Abdourahmane, Hadjia Cyril Gabriel Assamaou, Elhadj Garba Maïgour, Elhadj Moussa Dan Foulani, Aboubakar Bouda

Composition du bureau exécutif provisoire

Président : El Mai Manga Boukar

Vice-Président : Elhadji Djibril Kary Ousmane dit DKO

Secrétaire Général : Issoufou Tamboura

1er Secrétaire Général Adjoint : Abdou Raouf Sidi

2e Secrétaire Général Adjoint : Harouna Na-Alah

Trésorier Général : Elhadji Ibrahim Tamponné

Trésorière Générale adjointe : Mme Halimatou Tinni

Secrétaire à la documentation et aux archives : Maouli Sansan

Secrétaire-Adjoint à la documentation et aux archives : Katiella Kawagana

Secrétaire à l'organisation : Ibrahim Nameoua

Secrétaire Adjoint à l'organisation : AbdoulMoumouni Maïga

Secrétaire chargée des questions de paix : Mme Mariama Alassane

Secrétaire Adjoint Chargé des questions de paix : M. Goukouni Zen

Secrétaire chargée des questions de déve-

loppement : Hadjia Saadé Souley

Secrétaire Adjoint chargé des questions de développement : M. Mamalo Abdoul Karim

Secrétaire chargé des questions de démocratie : Professeur Dagra Mamadou

Secrétaire Adjoint chargé des questions de démocratie : Maître Lirwana

Secrétaire chargé des relations extérieures : Omar Gober Tandja

Secrétaire Adjoint chargé des relations extérieures : Omar Bagnou Beidou

Secrétaire chargé des relations avec les organisations et les institutions nationales : Ibrahim Tandja

Secrétaire Adjoint chargé des relations avec les organisations et les institutions nationales : Moussa Maman Douthi

Secrétaire chargé des questions sociales : Dr Moussa Fatimata

Secrétaire Adjoint chargé des questions sociales : Salissou Boubacar

Secrétaire chargé de la communication : Non parvenu

Secrétaire Adjoint chargé de la communication : Non parvenu

Commissaires aux comptes : Mamane Mourtala Elh Mamouda, Bachir Adamou dit Bachir RDC

Conseillers : Foukouri Ibrahim, Mohamed Abdoullahi, Amadou Salifou, Albadé Abouba, Issoufou Katambé, Habi Mahamadou Salissou, Nassirou Sabo, Walssalké Boukari, Pr Yenikoye alhassane, Nouhou Arzika, Garba Nassamou, Ousmane Elhadj dit Tito, Mme Yacouba Moussa dite ETA, Lamido Moumouni, Mme Barry Bibata, Elh Moussa Ibrahim, Ibrahim Hamidou, Moussa Adamou, Almoustapha Soumaila, Elh Sani Bala, Salifou Dia, Kankamba Aboubacar, Djibrilla Dioguinori, Halima Sanda Altiné, Elh Hadj Abdodo Rabé, Lawali Sanda, Sori Boubacar, Hadjia Magarah Ousseïni, El Hadj Sani Mamani, Maître Inazel Abdramane, Ibrahim Komma, Hassan Ousseïni, Tahirou Guimba, Ada Cheffou, Dr Amadou Seydou dit Bombardier, Oumarou Mamadou, Diafra Harouna, Illiassou Abdourahmane, Ibrahim Adamou, Garba Lompo, Mme Dakigné Sidi, Pr Sidikou Oumarou, Pr Touré Ibrahim, Harouna Yayé, Maman Moussa dit Amane, Mme Gado Hadjia Haouaou Zakaria, Hadjia Laouré, Hadjia Goumaram Ibrahima, Yahaya Ari, Liman Moussa Ibrahim, Dr Zourkalleini Alzouma Maïga, Fati Lankondé, Doudou Ben Canada, Ali Hama, Lamine Ben USA, Oumarou Diatti, Zaneidou Gado Sabo, Seyni Salou, Amirou Zaneidou, Amadou Doussou, Kabirou Mahamadou dit Kadafi, Abdou Liman Salissou, Maxime Bamoin, Sanou Joseph, Falmata Taya

Dénonciations des accords militaires avec la France coloniale

Le Tchad met fin à 125 ans de présence militaire française

Le Tchad emboîte le pas à trois autres pays du Sahel, à savoir le Mali, le Burkina Faso et le Niger qui ont décidé de mettre fin aux accords militaires signés avec la France coloniale. Le vendredi 31 janvier 2025 marque la fin symbolique de la présence militaire française, avec l'annonce officielle, par le président tchadien, le Maréchal Mahamat Idriss Déby Itno, du retrait complet des militaires français du territoire tchadien. Cette rupture qui met fin à 125 ans de présence militaire française fait suite aux rejets de plus en plus percutants dont sont victimes les forces françaises présentes en Afrique. Comme pour les cas du Mali, du Burkina Faso et du Niger, celui du Tchad est la résultante d'un échec certain. En effet, après plus d'un siècle de coopération, avec une présence militaire effective sur le terrain, l'insécurité s'aggrave du jour au lendemain. Plus grave, après les mouvements rebelles des années 80, 90 et 2000, les mouvements terroristes écumant une bonne partie des territoires des pays signataires des soi-disant accords militaires. Des millions de morts et de blessés handicapés à vie ; des villages entièrement détruits ; des sites miniers et industriels abandonnés (au profit de la France) ; une misère crash sévit dans toutes les contrées des pays africains -occupés par l'armée de la France coloniale- Tous ces actes ignobles et barbares



se passent sous les yeux complices des "protecteurs", les militaires français. Se prononçant à l'occasion de cette cérémonie, le président Mahamat Déby, a rappelé que la souveraineté n'est pas un cadeau, mais une conquête. Il a pour

suivi en précisant que "ce retrait représente une étape majeure dans la marche de notre pays vers une souveraineté pleine et entière". Après ces quatre pays du Sahel, à qui le tour ? L'avenir nous le dira. **Maidawa Tchiwaké**

Election présidentielle au Cameroun

La candidature du Président Paul Biya officiellement déclarée



L'annonce a été faite, il y a deux semaines, par le président de l'Assemblée nationale. Le président Paul Biya, 92 ans, sera candidat à sa propre succession aux prochaines élections présidentielles d'octobre 2025. Paul Biya est en poste depuis 1982, ce qui fait exactement 43 ans que le vieux préside aux destinées de son pays, le Cameroun. En fait, la non limitation de mandats n'est pas en soi, une mauvaise chose si le bien-être du peuple est assuré. La démocratie elle-même que l'on vante comme étant "le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple" n'a pas sa raison d'être, si elle ne satisfait pas les besoins élémentaires (manger, boire, se soigner, se loger, s'édu-

quer...).

Pour le cas du président Paul Biya, c'est au peuple camerounais de s'arroger le droit d'apprécier, à sa juste valeur, le bilan de sa longévité au pouvoir.

Cependant, il faut retenir que la vie d'un être humain est éphémère. Par conséquent, lorsque le corps humain a atteint la sénescence, il ne pourra plus faire efficacement face aux vicissitudes de la vie courante. Il faut donc préparer la relève à temps pour permettre aux générations montantes d'appliquer leurs talents. Ce qui sera une synergie d'actions qui peut booster le développement du pays.

En annonçant la candidature de Paul Biya, le président du parlement a rappelé que la constitution camerounaise "ne prévoit pas de limites d'âge ou de nombre de mandats pour les candidats à la présidentielle". Soit, mais... à méditer. Paul Biya est le deuxième président du Cameroun, après son prédécesseur Ahmadou Babatoura Ahidjo qui avait dirigé le pays de 1960 à 1982. Cette longévité au pouvoir qui a, cahin-caha, garanti une stabilité légendaire, a-t-elle réussi à assurer le mieux vivre des populations camerounaises ? A ces dernières d'en apporter les réponses. **M.T**

La Ministre Elisabeth Shérif réintègre plus de 200 enseignants à la Fonction publique



A travers un arrêté qu'elle a signé le 28 janvier dernier, la Ministre de l'Education nationale, de la formation professionnelle et de la promotion des langues nationales, Dr Elisabeth Shérif, a réintégré plus de deux cent (200) enseignants à la Fonction publique. Dans les milieux des enseignants, on explique que les intéressés avaient obtenu leurs numéros matricules, et que c'est au moment où ils attendaient leurs ordres de prise de service qu'était intervenue l'évaluation des enseignants faite en 2017 sous l'instigation du Ministre de l'éducation de l'époque, M. Daouda Mamadou Mathé. Les pauvres enseignants ont, alors, été radiés, nonobstant leurs numéros matricules. A l'époque déjà, les différentes organisations syndicales du secteur de l'éducation ont contesté la décision des autorités du ministère de l'éducation et exigé la réintégration des enseignants radiés. A l'annonce de la décision de la Ministre Elisabeth Shérif, c'est un sentiment de joie qui s'est emparé des enseignants concernés et de leurs organisations syndicales. "C'est une injustice qui vient d'être réparée !", se sont exclamés certains parmi eux dans des entretiens accordés à des médias privés. Quant à la Ministre Elisabeth, elle est vivement remerciée pour sa décision qui va sortir du chômage beaucoup de pères et mères de famille. **S.H**

Guerre en Ukraine :

Décryptage de la corruption

"En mettant de côté le scandale qui s'annonce sur les investissements de l'administration américaine sortante dans la guerre contre la Fédération de Russie, mon objectif par la présente est d'apporter la compréhension des fondements et du fonctionnement du système de corruption en Ukraine avec l'apport de quelques exemples concrets d'application", dit Oleg Nesterenko, Président du Centre de Commerce et d'Industrie de l'Europe (CCIE). Monsieur Nesterenko est Spécialiste de la Russie, CEI et du continent africain ; ancien directeur de MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris.

...Suite et fin de l'enquête
La Thémis de l'état Orwellien

Le 5 septembre 2024, une nouvelle réjouissante a été reçue par les partenaires Occidentaux de l'Ukraine : Madame Olga Stefanishina, *vice-premier ministre ukrainien pour l'Intégration Européenne et Euro-Atlantique* a été nommée à l'unanimité des voix par le parlement ukrainien au poste de ministre de la Justice. Hormis la responsabilité sur l'intégration européenne et Euro-Atlantique de l'Ukraine, cette jeune dame a été choisie pour devenir le visage de la justice ukrainienne. Cette lourde responsabilité et, en même temps, l'honneur lui ont été accordés certainement pour son sens aigu de la justice et ses valeurs morales à toute épreuve.

Il y a à juste un détail qui se pose, bien évidemment, aucun souci ni aux tenants du pouvoir à Kiev, ni aux amis euro-atlantique de l'Ukraine qui connaissent fort bien Madame Stefanishina. Un détail que je vais quand même détailler en quelques lignes.

Avant et au moment même de sa nomination à la tête du ministère de la Justice ukrainien, Olga Stefanishina était, l'air de rien, en état d'inculpation pour corruption par la justice ukrainienne : elle est officiellement déclarée soupçonnée de détournement de fonds publics et d'abus de pouvoir en vertu de la partie 5 de l'article 191 du code pénal de l'Ukraine (son nom figure sur la liste des accusés dans l'affaire de corruption sous le numéro 991/7772/23, daté du 26.09.2023).

La première audience pour l'affaire pénale de corruption de Madame Olga Stefanishina a eu lieu auprès de la Haute Cour d'anti-corruption d'Ukraine, le 26 septembre 2023 et, depuis septembre 2024, l'accusée occupe le poste de ministre de la Justice ukrainienne. Le poste lui procurant, par la même occasion, le pouvoir juridique direct sur ceux qui sont en train de la juger.

Il serait faire preuve d'une grande légèreté d'esprit pour imaginer que dans un pays Orwellien où un accusé dans une affaire pénale devient ministre de la Justice, ce dernier ne serait pas déclaré non coupable pour les faits incriminés.

Consortium "Bulding UA"

Parmi une grande quantité de cas de grande corruption que l'Ukraine connaît au quotidien et dont j'ai l'embarras du choix pour les exposer, je vous en ai choisi un qui touche le domaine des travaux publics et, en même temps, celui de la génération des bénéficiaires de corruption grâce à de gigantesques pertes humaines sur les champs de batailles, dont une grande partie est due aux civils envoyés de force par le régime de Zelensky à ce qu'on peut difficilement qualifier autrement qu'à l'abattoir (le thème fera l'objet d'un de mes prochains articles).

Il s'agit du projet de construction près de Kiev du plus grand cimetière militaire de l'Ukraine.

L'appel d'offre pour la construction près de Kiev de ce cimetière militaire a été remporté par l'entreprise ukrainienne "Consortium Bulding UA", dont l'offre s'élevait à 1,75 milliard de hryvnias (dans les 40 millions d'euros). Le fait que c'est cette société et pas une autre qui a été retenue pour la réalisation du projet des travaux publics d'une importance nationale démontre certainement qu'elle s'est avérée être la meilleure au niveau du rapport qualité/prix proposé et parmi les plus compétentes sur le territoire de l'Ukraine dans le domaine des travaux publics.

Jusqu'à tout va bien. Mais ce n'est pas tout. La particularité de ce Consortium constitué de trois entreprises (originaires des villes d'Odessa, du Dniepr et de la région de Kiev) et qui devait avoir l'air d'une joint-venture tout à fait ordinaire est dans le fait qu'il a été créé le 04.07.2024, 1 jour après l'annonce de l'appel d'offres en question. Et le montant du capital social de ce "nouveau-né" qui a remporté l'appel d'offre avoisinant les 40 millions d'euros est remarquable : 1 million de grivnas, soit dans les 22.500 euros.

En dehors même des éléments exposés qui feraient

déjà l'objet d'un examen judiciaire dans un pays où la lutte contre la corruption existerait comme telle, l'analyse des éléments du dossier de réponse du gagnant de l'appel d'offre par un système ukrainien indépendant "Youcontrol" a conclu que non seulement le dossier du soumissionnaire "Consortium Bulding UA" ne disposait pas d'éléments nécessaires pour la réalisation du projet, mais ne pouvait même pas être autorisé à prendre part à l'appel d'offre en question.

Strictement aucune action de la part des autorités, ni aucun mis en examen n'a eu et n'aura, bien évidemment, jamais lieu dans cette affaire, malgré qu'elle ait fait l'objet d'une divulgation et d'un scandale au niveau national. Ce qui signifie qu'une seule chose : dans ce projet il existe des rétrocommissions, dont les bénéficiaires sont les personnes se situant au sommet de la pyramide de la corruption ukrainienne.

Cela étant, ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de la corruption flagrante qui est un élément normal et même constitutif de la vie économique du candidat à l'adhésion dans l'Union Européenne qui est l'Ukraine.

Le tour de passe-passe législatif dans la protection de la corruption

Le code pénal de l'Ukraine, de même que le code pénal de chaque pays, contiennent des dispositifs et procédures pénales s'appliquant à des infractions pénales de corruption.

Dans le cadre de la politique de l'intégration européenne et selon les exigences de l'UE (contre la délivrance à l'Ukraine de 4 milliards d'euros d'aide supplémentaire), le 29 octobre 2024, la Verkhovna Rada (parlement) a adopté la loi (No 4033-IX) portant modification au code pénal et au code des procédures pénales s'appliquant à la coopération avec la justice des auteurs des infractions pénales de corruption.

Notamment, son article 77 concernant les dispositifs s'appliquant aux personnes soupçonnées de corruption qui coopèrent avec l'enquête en dénonçant les complices et en apportant la réparation des préjudices, a été complété par une seconde partie prévoyant la possibilité de confiscation des biens de la personne incriminée : "2. En cas d'exemption de l'exécution d'une peine avec probation sur la base d'un accord de plaidoyer dans le cadre d'une procédure pénale concernant une infraction pénale de corruption ou une infraction pénale liée à la corruption, sous réserve de l'accord entre les parties, une peine supplémentaire sous forme de confiscation de biens peut également être infligée".

À la suite de cet apport de "l'harmonisation" au code pénal ukrainien vis-à-vis de ceux de l'espace européen, Kiev a reçu les 4 milliards d'euros promis par Bruxelles. Seulement, 22 jours après l'adaptation de la loi No 4033-IX, le 20 novembre 2024, la Verkhovna Rada adopte une nouvelle loi (No 4074-IX) portant une nouvelle modification au code pénal et au code des procédures pénales s'appliquant à des infractions pénales de corruption. Dans cette nouvelle rédaction de la loi, la partie 2 de l'article 77 du code pénal est également modifiée ? Non, tout est bien plus simple : elle disparaît, tout simplement.

Ainsi, le code pénal de l'Ukraine revient dans son état "originel" et ne prévoit plus aucune possibilité de confiscation de bien des fonctionnaires condamnés dans les affaires de corruption, s'ils coopèrent avec l'instruction : ils peuvent dormir tranquille et ne plus s'inquiéter pour le destin de leurs biens mal acquis qui ont été mis en danger durant les 22 jours de l'existence de la loi adoptée fin octobre 2024.

Manque de chance, le tour de passe-passe législatif dans la protection de la corruption par les "élus du peuple" siégeant au parlement ukrainien a été découvert. Après que leur initiative lumineuse soit devenue connue du grand public, un véritable scandale à l'échelle nationale a éclaté (il est à noter que, côté Union Européenne escroquée par Kiev à hauteur de 4 milliards d'euros de plus, Bruxelles n'a pas prononcé un mot sur le sujet, de même que les médias mainstream occi-



dentaires de propagande).

Bien que le peuple ukrainien soit aujourd'hui opprimé, persécuté et abaissé par le régime de Zelensky au niveau d'un simple troupeau de bétail tremblant de peur sous la menace permanente de répression, dont le niveau a grandement dépassé celui des années 1930 sous le régime de Staline, - la tentative des "représentants du peuple" à faire détourner la législation pour la préservation des biens pillés, volés et escroqués par les fonctionnaires-représentants du pouvoir a dépassé l'entendement et a donc fait soulever des voix même au sein des masses opprimées et habituées à se taire, afin de ne pas attirer les foudres de la répression.

Alors, le pouvoir installé à Kiev a dû reculer et abandonner son initiative qui faisait rêver la légion de fonctionnaires ukrainiens corrompus. Le député Sergueï Ionouchas, le représentant du parti de Zelensky "Serveurs du peuple" a commenté la tentative échouée en tant qu'une simple malheureuse erreur technico-juridique commise par ses auteurs et a promis de la corriger.

Le patronat "atlantiste"

C'est bien ce régime totalitaire ne disposant d'aucune vision, même théorique, sur ce qui est le fonctionnement d'un Etat avec la structure portante autre que celle de la corruption, est celui qui est directement instauré, orchestré et soutenu sous perfusion tout au long des années par le pouvoir Occidental qui le détient qu'en tant qu'outil périssable de la lutte contre le renouveau de la puissance de la Fédération de Russie face aux intérêts de l'Occident collectif et de ses élites politico-financiers.

Les tenants du pouvoir des capitales occidentales font passer leur "créature" pour un cas exemplaire de la lutte pour des "valeurs démocratiques" via l'appareil de propagande des médias mainstream auprès des masses électorales Occidentales profondément méprisées et transformées en un troupeau de moutons, dont l'unique rôle est de cautionner les budgets des engagements de leurs bergers nationaux et supranationaux. Les présidents et les gouvernements successifs des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la France et de quelques autres plus modestes satellites-outils du maître outre-Atlantique agissent en association de malfaiteurs, dont l'objectif constitutif est la domination d'autres nations, afin de pérenniser la génération des bénéfices financiers avec le minima de contrepartie. Ils sont directement coupables de l'encouragement et de la prolifération par le monde des crimes contre l'humanité et des assassinats à l'échelle des nations.

La mise en danger par des acteurs du monde non-occidental du rapport "dominant-dominé" instauré depuis un demi-millénaire et qui mène vers une grave diminution des bénéfices financiers, fait entrer le bloc "atlantiste" dans un état d'agressivité toute particulière qui ne présage rien de bon pour le monde dans les décennies à venir.

En ce qui concerne le positionnement de leur "créature", qui est le pouvoir actuellement installé à Kiev, vis-à-vis de la guerre en cours : elle doit continuer, quel que soit le prix à payer par l'Ukraine et son peuple. Car le jour où la guerre s'arrêtera et si le régime de Zelensky est renversé, les faits exposés sur ces pages paraîtront tout à fait modestes vis-à-vis de l'ampleur des faits de corruption qui seront mis en lumière.

-Fin-

Situation sécuritaire en RDC

La guerre perpétuelle en RDC est un mépris pour la souveraineté de l'Afrique

La guerre en République démocratique du Congo est une catastrophe humanitaire, pour ne pas dire une hécatombe. La prise de la ville de Goma, la semaine dernière, par les rebelles du M23, appuyés par les forces rwandaises, est une étape critique de cette guerre sans fin. Au moment où les populations civiles de l'est de la République démocratique du Congo (RDC) souffrent dans leurs cœurs et dans leurs âmes, les martyrs de la cruauté des rebelles, la communauté internationale se contente de diffuser des communiqués laconiques. C'est le cas de l'Union africaine qui, à défaut de se taire a fait une sortie iconoclaste, insensée et incongrue. Pour mieux comprendre les contours, les avatars et les enjeux stratégiques de la guerre en RDC, nous vous proposons une récente analyse d'un expert panafricain en relations publiques et en communication.

Analyse...

Une vibration du téléphone a attiré mon attention sur un message entrant : un ami avait envoyé un message avec une pièce jointe et une note disant : "C'est tellement triste et ça doit cesser !" Le message était suivi d'émojis en pleurs.

Curieux, j'ai ouvert la pièce jointe. Il s'agissait d'une photo de certains carnages en République démocratique du Congo (RDC) - pour être plus précis, la photo de cadavres de personnes tuées dans la guerre sans fin de la RDC, empilés comme des déchets provenant d'un camion à ordures de la ville. Mon cœur a saigné pour les enfants et les femmes de la RDC, principales victimes de cette horrible guerre !

La guerre en République démocratique du Congo, qui a tué plus de 6 millions de personnes au fil des décennies, est un rappel brutal des défis internes et externes du continent. Malgré la richesse de l'histoire de l'Afrique, sa diversité culturelle et son potentiel croissant, la violence persistante en RDC représente l'incapacité des dirigeants africains et de la communauté internationale à faire face à une crise qui sape la notion même d'unité, d'indépendance et d'autodétermination de l'Afrique.

La RDC, dotée d'une abondance de ressources naturelles - diamants, or, cuivre, coltan - devrait être l'un des pays les plus prospères d'Afrique. Au lieu de cela, elle est devenue un champ de bataille où les milices locales, les entreprises étrangères et les puissances régionales exploitent ses richesses, laissant son peuple dans la pauvreté et la souffrance. Il s'agit là d'un affront direct à la vision de la souveraineté africaine, qui vise à garantir que les ressources africaines profitent aux Africains et non à des acteurs extérieurs ou à des élites corrompues.

L'incapacité des nations africaines à intervenir de manière décisive et à résoudre le conflit en RDC met en lumière une réalité douloureuse : alors que les dirigeants africains se sont faits les champions de l'unité et de la coopération par l'intermédiaire de plateformes telles que l'Union africaine (UA), ils ont largement échoué à protéger l'un des leurs contre des décennies d'exploitation et de guerre. Le silence et l'inaction de nombreux gouvernements africains face à la crise de la RDC sont un affront à l'idée du panafricanisme, qui promet la solidarité et l'action collective face à l'injustice.

La guerre en RDC est également le reflet de la manière dont les intérêts étrangers continuent de s'immiscer dans les affaires africaines, sapant ainsi la souveraineté de l'Afrique. Depuis l'époque coloniale, des puissances extérieures ont exploité les ressources naturelles de la RDC, laissant le pays dans un état de conflit perpétuel. Aujourd'hui, les multinationales et les gouvernements étrangers continuent de tirer profit de l'extraction illégale des minerais de la RDC, finançant les groupes armés et prolongeant l'instabilité.

Les dirigeants africains ont l'obligation morale et politique d'affirmer le contrôle de l'Afrique sur ses propres ressources et son territoire. Permettre à des acteurs étrangers de dicter le destin de l'une des nations les plus riches du continent ne diminue pas seulement la souveraineté de la RDC, mais affaiblit également la capacité du continent tout entier à défendre ses intérêts économiques et politiques.

Gouvernance défaillante

L'échec de la gouvernance est au cœur de la crise en RDC. Si les acteurs extérieurs ont joué un rôle important dans le conflit, les divisions internes, la corruption et la faiblesse du leadership au sein de la RDC ont exacerbé la situation. Les gouvernements successifs ont lutté pour maintenir le contrôle sur de vastes portions du pays, permettant aux seigneurs de la guerre et aux milices de combler le vide du pouvoir.

Cependant, l'échec le plus important réside dans l'incapacité des dirigeants africains à s'unir et à résoudre ces problèmes internes par la pression diplomatique, la consolidation de la paix et une intervention vigoureuse. Au lieu de cela, certaines puissances régionales ont été accusées de déstabiliser davantage le pays en soutenant les groupes rebelles et en exploitant le chaos à leurs propres fins. Ce manque de leadership prolonge non seulement la souffrance de millions de Congolais, mais érode également la confiance dans la capacité de l'Afrique à résoudre ses propres problèmes.

Impératif stratégique

Cette guerre ne doit pas être considérée comme un simple problème congolais, mais comme un impératif moral et stratégique pour l'ensemble du continent africain. Le conflit en cours compromet les objectifs collectifs de l'Afrique en matière de paix, de sécurité et de développement économique. Il déstabilise une région

essentielle pour l'avenir de l'Afrique, limite la croissance économique et détourne l'attention de questions continentales urgentes telles que la lutte contre la pauvreté, le développement des infrastructures et les soins de santé.

Permettre à la RDC de rester en état de guerre ou même de dégénérer davantage dans l'abîme donne une mauvaise image de l'Union africaine et des organisations régionales telles que la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui ont la capacité de servir de médiateurs et d'intervenir. Si les dirigeants africains n'agissent pas maintenant pour mettre fin à la violence et instaurer une paix durable, cela signifiera qu'ils ne respectent pas les principes fondateurs de ces organisations et l'indépendance de l'Afrique elle-même.

Recouvrer la souveraineté

Cette guerre n'est pas seulement une catastrophe humanitaire ; elle constitue un défi direct à la capacité de l'Afrique d'affirmer son contrôle sur son propre destin. Le conflit a mis en évidence la fragilité de la souveraineté africaine et la vulnérabilité des vastes ressources du continent à l'exploitation extérieure. Pour tenir la promesse d'une Afrique unie, indépendante et prospère, les dirigeants africains doivent se montrer à la hauteur, réclamer la souveraineté de la RDC et mettre un terme à cette guerre insensée.

L'inaction ou la diplomatie passive ne feront qu'aggraver les blessures et prolonger les souffrances. Il est temps pour l'Afrique de montrer l'exemple, d'affirmer sa volonté politique et d'éviter que la RDC ne devienne une cicatrice permanente sur l'héritage du continent. La guerre en RDC ne peut être autorisée à se poursuivre comme un mépris de la souveraineté de l'Afrique.

Par Mike Omuodo (Mike est un expert panafricain en relations publiques et en communication basé à Nairobi, au Kenya)

Le nouvel ambassadeur du Niger auprès du Bénin entre en fonction Vers une normalisation des relations diplomatiques entre Niamey et Cotonou ?

Le vendredi 31 janvier dernier, le nouvel ambassadeur du Niger auprès de la République du Bénin, M. Chaïbou Kadadé, a officiellement pris service, à travers la présentation de ses lettres de créances au ministre béninois des affaires étrangères, M. Olushegun Adjadi Bakari. C'est un signal fort, quand on sait que depuis le coup d'Etat du 26 juillet 2023, les relations diplomatiques entre le Niger et le Bénin sont presque au point mort. Les prises de positions hostiles des autorités béninoises à l'égard de leurs homologues militaires nigériennes sont venues jeter un froid dans une vieille relation diplomatique bâtie sur plusieurs valeurs dont la proximité géographique et les échanges commerciaux et culturels entre les deux pays. Non seulement le Bénin a été l'un des premiers pays à exécuter à la lettre les lourdes sanctions économiques imposées au Niger par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont la fermeture des frontières aériennes et terrestres, mais aussi le Président béninois Patrice Talon a ouvertement soutenu et encouragé la décision de la même CEDEAO de déployer sa "force en attente" au Niger pour libérer et rétablir le Président déchu Mohamed Bazoum. La situation est encore devenue plus tendue entre Niamey et Cotonou lorsque les autorités nigériennes ont révélé que des soldats français, chassés du Niger, se sont installés en territoire béninois et, pire, près de la frontière nigérienne où ils se livreraient à une formation des terroristes. Malgré les dénégations de Cotonou, Niamey est restée formelle à ce sujet et a décidé de

maintenir la fermeture de la frontière terrestre entre le Niger et le Bénin pour des raisons de sécurité. L'arrestation par la police béninoise de six employés nigériens de la société WAPCO, partis au Bénin pour assister au chargement du pétrole brut nigérien au port béninois de Sèmè-Kpodji, a été considérée par Niamey comme une provocation de trop. Avec la prise de fonction du nouvel ambassadeur du Niger à Cotonou, de nombreux observateurs pensent que la communication va véritablement reprendre entre les autorités nigériennes et béninoises et que cela peut augurer d'une normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays.

Salifou Hachimou

